



## *Royal Stade Brainois* **Centre de Formation**

Voici la procédure à suivre en cas de blessure :

1. Une déclaration d'accident est disponible auprès de votre délégué, au secrétariat ou téléchargeable - (Attention, l'impression du document doit se faire en mode "couleur" et recto-verso)
2. Lors de la visite chez le médecin, faites-lui remplir la partie "Attestation médicale"
3. Complétez **obligatoirement** les renseignements suivants : nom, prénom, date & heure & circonstances de l'accident, et **n'oubliez pas d'apposer une vignette de votre mutuelle à l'endroit prévu.**
4. Remettez la déclaration d'accident au secrétariat qui le transmettra au **Fonds de Solidarité Fédéral**, le délai maximum est de **21 jours** à partir de la date de l'accident.
5. Lorsque vous êtes rétabli, vous ferez compléter par le médecin le "**Certificat de guérison FSF**" que vous aurez reçu précédemment du secrétariat.
6. Pour le remboursement : après avoir payé toutes les factures et avoir perçu tous les remboursements de la mutuelle, toutes les quittances mentionnant les montants non remboursés sont à rentrer au secrétariat. La différence est prise en charge par le Fonds de Solidarité Fédéral.